

Séance ordinaire du 9 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 9 août 2022, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2022-08-298

Procès-verbaux des 7 et 21 juillet 2022 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 7 et 21 juillet 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 7 et 21 juillet 2022 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-299

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés, à savoir :

Comptes payés		Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 453 à S10 457		
59 427 à 59 435		
59 498 a 59 582		1 134 816,22 \$
Comptes payables		Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 458 à S10 493		
59 583 à 59 650		554 204,89 \$
Comptes recevables		Pour la somme de
Comptes n ^{os} 2FD000087 à 2FD000106		24 718,70 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 9 août 2022

Résolution 2022-08-300

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- En référence à la résolution n° 2022-06-254 pour l'acquisition d'équipements nautiques, les dépenses sont modifiées en raison de frais supplémentaires d'une somme de 3 815 \$ plus les taxes, pour l'augmentation de la capacité du moteur du bateau, tel qu'il appert à la facture VAR-016350 datée du 20 juillet 2022 de Groupe Thomas Marine de Varennes.

Résolution 2022-08-301

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Claudie Létourneau

et résolu que M. Michel Denicourt, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 9 août au 11 octobre 2022 et, il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Denicourt soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-302

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2022 / Inscription

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser deux (2) élus à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra à Montréal du 22 au 24 septembre 2022.

Il est résolu également que l'inscription au coût de 900 \$ par participant plus les taxes ainsi que les frais de repas et de déplacement soient et sont à la charge de la Ville sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-303

Société d'Histoire et de Généalogie des Quatre Lieux – Brunch bénéfique / Achat de billets

Il est proposé par Joanie Génereux

Séance ordinaire du 9 août 2022

Et résolu de procéder à l'achat de 2 billets au coût de 30 \$ chacun pour participer au brunch bénéfique du 28 août prochain à Saint-Paul-d'Abbotsford de la Société d'Historie et de Généalogie des Quatre Lieux.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-304

Poste de pompier recruté à temps partiel / Fin d'emploi

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil prend acte de la fin d'emploi au poste de pompier recruté à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil de M. Sandro Pietropaolo, laquelle fin d'emploi est effective le 25 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-305

Application des règlements concernant la sécurité publique sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire (annule et remplace la résolution n° 2022-01-020) / Désignation à titre d'agent de la sécurité publique

Considérant les besoins ponctuels de patrouilleurs au fin de l'application de règlements concernant la sécurité publique sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que soient et sont désignés à titre d'agent de sécurité publique pour l'application des règlements concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics de la Ville de Saint-Césaire ainsi que sur la circulation et le stationnement et leurs amendements respectifs ainsi que lors d'événements ponctuels et/ou spéciaux sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire, mesdames et messieurs les patrouilleurs suivants de l'entreprise Charco Sécurité de Saint-Sauveur:

- Serge Balmir;
- Isabelle Gagnon;
- Adil Pinata;
- Gervaise Gagné;
- Abdel Njoya;
- Christine Couture;

Et résolu également que la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2022-01-020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-306

Rang du Bas-de-la-Rivière Sud / Réduction de la vitesse

Considérant la recommandation du Comité de Sécurité publique;

Séance ordinaire du 9 août 2022

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser une réduction de la vitesse à 50 km/h (au lieu de 80 km/h) dans le rang du Bas-de-la-Rivière Sud, entre les numéros civiques 121 et 137.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-307

Routes 112 et 233 dans le périmètre urbain – Réduction de la vitesse / Demande au ministère des Transports du Québec

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est traversée par les routes 112 et 233 qui sont des routes sous la gestion du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que ces routes sont des artères de circulation dense et rapide traversant des zones urbanisées de la Ville et constituent des barrières aux déplacements sécuritaires des piétons et des usagers en général;

Considérant que des travaux de mise aux normes de la route 112 doivent être exécutés par le MTQ en 2025;

Considérant les demandes et plaintes répétées, des personnes et des usagers des routes 112 et 233 dans le périmètre urbain de la Ville de Saint-Césaire afin que la vitesse des véhicules y circulant soit réduite pour la sécurité de tous en général;

Considérant que le Conseil municipal estime que la réduction de la vitesse fait partie d'une approche préventive pour rendre plus sécuritaire le milieu de vie des citoyens;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'adresser une demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin qu'une analyse de la réduction de la vitesse sur les routes 112 et 233 dans le périmètre urbain de la Ville de Saint-Césaire soit établie à 40 km/h pour la protection de la sécurité de tous en général et que cette limitation de vitesse soit applicable dès que possible;

Et résolu également que la présente résolution soit aussi transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville pour appui.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-308

Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire – Octroi d'un mandat pour l'audit des prétraitements des eaux usées des industries desservies / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 9 août 2022

Et résolu d'autoriser la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire à octroyer un mandat pour l'audit des prétraitements des eaux usées des industries desservies à la firme FNX-Innov de Montréal, pour le prix de 24 967 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels soumise (04528 - RIRSC – Décantation primaire – Avenant 003) datée du 6 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-309

Poste saisonnier de journalier horticole au service des Travaux publics / Fin d'emploi

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi au poste saisonnier de journalier horticole au service des Travaux publics de M. Sébastien Légaré, laquelle fin d'emploi est effective le 17 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-310

Réfection de la chaussée du tronçon de l'avenue Saint-Paul, entre la rue Neveu et le chemin Saint-François / Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la chaussée du tronçon de l'avenue Saint-Paul, entre la rue Neveu et le chemin Saint-François, à la firme BHP Conseils de Montréal, pour le prix de 6 800 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie n° AP1730-121 datée du 8 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-311

Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau / Directives de changements

Considérant les directives de changements suivantes de l'adjudicataire du contrat AO Infra202108.16 Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau, Les Entreprises Daniel Brûlé inc. et les recommandation du chargé de projet, la firme d'ingénierie Shellex Groupe conseil:

- N° 4 (2022-05-17)
Gestion, transport et disposition de rebuts de béton
629 \$;
- N° 6 (2022-05-17)
Ajout d'un sentier de béton entre le stationnement et les jeux d'eau
13 113 \$;

Séance ordinaire du 9 août 2022

- N^{os} 9 et 11 (2022-06-16)
Changement de méthode de construction pour la dalle de béton
1 949,25 \$;
- N^o 10 (2022-05-24)
Gazonnement en plaques (au lieu ensemencement hydraulique)
11 050 \$;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser les directives de changements n^{os} 4, 6, 9, 10 et 11 au contrat AO Infra202108.16 Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau, d'une somme totale de 26 741,25 \$ plus les taxes tel qu'il appert aux documents datés des 17 et 24 mai 2022 ainsi que du 16 juin 2022.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-312

Règlement n^o 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « règlement n^o 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'il est publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et que copie est disponible pour le public présent;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions;

Considérant que le règlement n^o 92-2005-78 contient des objets susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës n'a été déposée à la Ville au 3 août 2022, 16 h 00, date limite pour ce faire suite à l'avis public publié le 13 juillet 2002;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adopter le règlement intitulé: « règlement n^o 92-2005-78 modifiant le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements concernant les rez-de-chaussée à usage commercial et autres dispositions ».

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 août 2022

Résolution 2022-08-313

DA-04-2022 soumise par M. Éric Ducharme, demandeur pour la propriétaire Ferme Luc et Normand Ducharme inc., visant l'aliénation et l'utilisation d'une partie des lots n^{os} 1 593 724 et 1 593 580 à des fins résidentielles / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Considérant que le demandeur, M. Éric Ducharme, s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner en faveur de la propriétaire : Ferme Luc et Normand Ducharme inc. et d'utiliser aux fins résidentielles une partie du lot n^o 1 593 724, correspondant à une superficie de 4650 mètres carrés, ainsi qu'une partie du lot n^o 1 593 580, lui étant contiguë, pour une superficie de 350 mètres carrés;

Considérant que la superficie totale visée serait de 5 000 mètres carrés et s'avère actuellement cultivée aux fins de production céréalière par la propriétaire;

Considérant que ces lots sont dûment enregistrés au cadastre du Québec et situés dans la circonscription foncière de Rouville;

Considérant que ces lots se situent dans la zone n^o 504, dans laquelle sont autorisées les habitations unifamiliales isolées et que ce projet de nouvelle construction résidentielle s'avère conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur, notamment au regard du règlement de Zonage n^o 92-2005 ainsi que du règlement de Lotissement n^o 93-2005, incluant leurs amendements respectifs;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande rencontre et satisfait les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1), tel que démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par le demandeur, M. Éric Ducharme pour la propriétaire : Ferme Luc et Normand Ducharme inc., afin d'aliéner en sa faveur et d'utiliser aux fins résidentielles une partie du lot n^o 1 593 724, ainsi qu'une partie du lot n^o 1 593 580, tous deux du cadastre du Québec et situées dans la circonscription foncière de Rouville et cumulant une superficie totale de 0,5 ha.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 août 2022**Résolution 2022-08-314****PIIA-17-2022 soumis par M. Jean-Pierre Gagné, mandataire pour l'Église évangélique baptiste de Saint-Césaire, propriétaire du lot n° 1 593 134 situé au 163, route 112 / Autorisation**

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales intégrées sur la façade du bâtiment et isolée en cours avant, le tout situé au 163, route 112, sur le lot n° 1 593 134 du cadastre du Québec en zone n° 201, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Jean-Pierre Gagné, mandataire pour l'Église évangélique baptiste de Saint-Césaire, la propriétaire;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-17-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 8 août 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-17-2022 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales intégrées sur la façade du bâtiment et isolées en cours avant, le tout situé au 163, route 112, sur le lot n° 1 593 134 du cadastre du Québec en zone n° 201, soumis par M. Jean-Pierre Gagné, mandataire pour l'Église évangélique baptiste de Saint-Césaire, la propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-315**PIIA-18-2022 soumis par M. Réal Bouthillier, représentant le Garage Bouthillier inc., propriétaire du lot n° 1 592 614 situé au 2000, route 112 / Autorisation**

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur poteau (isolée), demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Réal Bouthillier, représentant le Garage Bouthillier inc., la propriétaire du lot n° 1 592 614 du cadastre du Québec, situé au 2000, route 112 en zone n° 205;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-18-2022 présenté lors de leur réunion tenue le 8 août 2022, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-18-2022 concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur poteau (isolée), soumis par M. Réal Bouthillier, représentant pour le Garage Bouthillier inc., la propriétaire du lot n° 1 592 614 du cadastre du Québec, situé au 2000, route 112 en zone n° 205.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 août 2022

Résolution 2022-08-316

Complexe sportif – Grille tarifaire des cours de la session Automne 2022 / Approbation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver la grille tarifaire des cours offerts au Complexe sportif pour la session Automne 2022, telle que datée du 29 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-317

Complexe sportif – Grille tarifaire des locations de plateaux applicable au 1^{er} septembre 2022 / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver la grille tarifaire des locations de plateaux disponibles au Complexe sportif applicable au 1^{er} septembre 2022, telle que datée du 9 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2022-08-318

Installation d'abris dans 4 parcs / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'abris dans 4 des parcs de la Ville à FYM Construction inc. de Sainte-Brigide-d'Iberville pour le prix de 6 992 \$ par abri plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 27 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-08-319

Cercle des Fermières – Frais de déménagement / Modification

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de modifier la résolution n° 2022-05-204 pour les frais de déménagement d'une somme de 1 480 \$ plus les taxes au lieu de 1 200 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 août 2022

Résolution 2022-08-320

Équipe de football les Griffons – Demande de commandite / Autorisation

Il est proposé par **Michel Denicourt**

Et résolu d'autoriser une commandite à l'équipe de football les Griffons pour leur match du 17 septembre prochain en procédant au lignage approprié sur le terrain de l'école Paul-Germain-Ostiguy et en donnant accès aux toilettes.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-08-299, 2022-08-300, 2022-08-302, 2022-08-303, 2022-08-305,
2022-08-310, 2022-08-311, 2022-08-318, 2022-08-319, 2022-08-320.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe